

# Pétition

## Mesures de contrainte dans le domaine du droit des étrangers



Accepté par la Session des jeunes par 151 voix contre 19

**Année:** 1994  
**Thème:** Droit des étrangers  
**Destinataire:**  
**Type d'entrée:** Pétition

### Contenu:

Nous exigeons:

1. que l'on fasse une distinction entre le droit des étrangers et la politique de la drogue.
2. l'introduction, aux niveaux supérieurs des écoles suisses, d'une discipline intitulée "Actualité" qui traiterait de sujets comme la politique, les relations internationales, la société, l'environnement et l'économie.
3. au cas où les mesures de contrainte aboutiraient, la modification suivante de l'article 13c alinéa 3 : possibilité de faire valoir, dès 18 ans révolus, l'ordonnance d'une détention précédant l'extradition.  
(Version actuelle: ... détention possible dès l'âge de 15 ans révolus).
4. Nous exhortons le peuple suisse à voter "non" le 4 décembre aux mesures de contrainte dans le domaine du droit des étrangers.
5. Nous exigeons que les étrangers et étrangères vivant dans notre pays et bénéficiaires d'une autorisation de séjour valable ne soient pas privés de ce permis à la suite d'un délit ou d'une mise au chômage.
6. Nous exigeons des cantons - pour l'avènement d'une société libre de préjugés et pour l'ouverture des mentalités - qu'ils offrent à tous les enfants une éducation interculturelle dès le début de la scolarité et qu'ils encouragent activement les enfants de langue étrangère à apprendre la langue nationale parlée dans la région. Les cantons introduiront ces exigences dans leurs plans d'études.

### Justification:

Aucune justification disponible.

### Informations intéressantes sur le thème et Document

### Etat et Succès:

Suivi par le forum non terminé